
Don d'une médaille d'or déposé par le représentant Audouin
pour le citoyen Letellier, de Soissons, en annexe de la séance
du 8 frimaire an II (28 novembre 1793)

Pierre-Jean Audouin

Citer ce document / Cite this document :

Audouin Pierre-Jean. Don d'une médaille d'or déposé par le représentant Audouin pour le citoyen Letellier, de Soissons, en annexe de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 322;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39561_t1_0322_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

patrie; ainsi elles ont senti que, dans une République, la vertu ne saurait avoir besoin d'ornements étrangers.

Mention honorable; insertion au *Bulletin*.

La municipalité, réunie au conseil général de la commune de Saint-Germain-les-Belles, demande à changer le nom de sa commune en celui de Mont-les-Belles. (Décrété.)

Cette même commune demande à former dans son sein un grenier d'abondance pour y loger ses subsistances, qu'elle ne peut se procurer qu'à grands frais en allant les chercher au chef-lieu de district.

Renvoyé à la commission des subsistances.

Le ministre catholique de cette commune vient de se marier et promet à la patrie des défenseurs.

Mention honorable.

XI.

UN CITOYEN PRÉSENTE SON FILS, BLESSÉ A L'AFFAIRE DE LAVAL, ET DEMANDE DES SECOURS (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

« Citoyen Président,

« J'ai le bonheur aujourd'hui de vous présenter mon fils âgé de dix-huit ans, qui s'est trouvé à toutes les affaires de la Vendée avec moi, et à l'affaire de Laval, du 22 au 25. Il était alors sous les ordres du citoyen Merlin. Après plusieurs dangers passés, il reçut une balle à la cuisse; son cheval fut tué sous lui. N'ayant pu se retirer assez tôt de dessous, la cavalerie hussarde lui passa sur le corps, le meurtrit au point qu'il resta sur le champ de bataille pendant cinq heures, sans connaissance.

» Il n'a d'espoir que dans la justice de ses représentants, s'étant conduit et battu en vrai républicain. »

Renvoyé au ministre de la guerre pour l'application de la loi sur la pension due au pétitionnaire et au comité des secours publics pour les secours provisoires à accorder au même pétitionnaire, le 5 frimaire, l'an II de la République française.

(1) La pétition de ce citoyen n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 8 frimaire an II; mais elle figure par extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Bulletin de la Convention nationale* du 8^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 28 novembre 1793).

XII.

LE PREMIER BATAILLON DU DISTRICT DE ROMANS JURE DE NE QUITTER LES ARMES QU'APRÈS AVOIR EXTERMINÉ LE DESPOTISME SOUS TOUTES SES FORMES (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le conseil d'administration du premier bataillon du district de Romans, tant en son nom qu'en celui de tous les braves sans-culottes qui composent ce bataillon, prête le serment, par l'organe d'un représentant du peuple, de ne quitter les armes qu'après avoir exterminé le despotisme, sous quelque forme qu'il puisse être, et qu'après avoir consolidé le règne de la liberté et de l'égalité.

Mention honorable.

XIII.

LE REPRESENTANT AUDOIN DÉPOSE SUR LE BUREAU UN DON PATRIOTIQUE DU CITOYEN LETELLIER (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Le représentant du peuple, P.-J. Audouin a déposé sur le bureau de la Convention nationale une médaille d'or pesant 3 onces : c'est un prix donné par la société d'agriculture de Soissons au citoyen Letellier, habitant de cette commune, qui a mis au nombre de ses devoirs l'offrande de cette médaille à la patrie.

Mention honorable.

XIV.

PÉTITION DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE VALENCE (5).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (6).

Les membres composant la Société populaire de Valence demandent que la Convention rende

(1) Le serment prêté par le 1^{er} bataillon du district de Romans n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 8 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Supplément au Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* de la séance du 8 frimaire an II (jeudi 28 novembre 1793).

(3) Le don patriotique du citoyen Letellier n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 8 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 28 novembre 1793).

(5) La pétition de la Société populaire de Valence n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 8 frimaire an II; mais on en trouve un extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance et dans les compte rendus de la même séance publiés par le *Moniteur universel*, le *Mercure universel*, le *Journal de la Montagne*, les *Annales patriotiques et littéraires*.

(6) *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la